Politique des Droits de l'Homme chez The Coca-Cola Company



Le Respect des Droits de l'Homme

Le respect des droits de l'Homme est une valeur fondamentale de The Coca-Cola Company. Nous nous efforçons de respecter et de promouvoir les droits de l'Homme dans nos rapports avec nos employés, nos fournisseurs et nos embouteilleurs indépendants. Et ceci conformément aux principes directeurs des Nations unies ayant trait aux entreprises et aux droits de l'Homme. Notre objectif est d'aider à renforcer l'exercice des droits de l'Homme au sein des communautés dans lesquelles nous opérons.

Cette Politique est inspirée des principes internationaux des droits de l'Homme inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme, ainsi que de la Charte internationale des droits de l'Homme et de la Déclaration de 1998 de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Ce règlement s'applique à The Coca-Cola Company, aux entités dont elle est propriétaire, aux entités dans lesquelles elle détient une participation majoritaire et aux installations qu'elle gère. The Coca-Cola Company attend également de ses embouteilleurs et fournisseurs indépendants qu'ils respectent ces principes et les incite à adopter des règlements similaires dans leurs propres entreprises.

Nous faisons preuve de diligence raisonnable afin d'identifier et d'empêcher les risques pouvant altérer les droits de l'Homme et des employés dans notre entreprise et dans notre chaîne de valeur. Si nous identifions que nos activités économiques peuvent, directement ou indirectement, être préjudiciables aux droits de l'Homme, nous nous engageons à mettre tout en œuvre afin de fournir une solution juste et équitable. Nous cherchons à favoriser l'accès à une solution chaque fois que nous sommes impliqués dans des situations préjudiciables du fait de nos relations avec une tierce personne.

La Politique sur les droits de l'Homme est supervisée par le Conseil d'administration de The Coca-Cola Company et par son Président-directeur général.

Engagements Avec les Communautés et les Parties Prenantes

Nous reconnaissons que nous faisons partie des communautés dans lesquelles nous opérons. Nous nous engageons envers les communautés sur les questions relatives aux droits de l'Homme qui leur sont importantes, telles que le droit à la terre, l'accès à l'eau et à la santé. Nous nous engageons également vis-à-vis des personnes appartenant à ces communautés, aux populations locales ou à des groupes vulnérables ou défavorisés. Notre but est de nous assurer que, par le dialogue, nous sommes capable d'écouter et d'apprendre d'eux et que nous tenons compte de leur point de vue dans la réalisation de nos activités. Nous croyons qu'il est plus convenable d'aborder les questions locales au sein des communautés locales.

S'il le faut, nous nous engageons auprès d'un grand nombre de sociétés civiles et de parties prenantes en matière de droits de l'Homme liés à nos activités. Cela peut comprendre des problèmes internes à notre société, à notre chaîne de valeur ou vis-à-vis de nos divers parrainages, par lesquels nous cherchons à promouvoir le respect des droits de l'Homme.



La Politique des Droits de l'Homme chez The Coca-Cola Company (suite)



Diversité et Inclusion

Nous valorisons et promouvons la diversité et l'inclusion des personnes avec lesquelles nous travaillons. Nous nous engageons en faveur de l'égalité des chances et luttons contre la discrimination et le harcèlement. Nous œuvrons à promouvoir un environnement de travail libre de toute forme de discrimination ou de harcèlement basés sur la race, le sexe, la couleur, l'origine sociale ou nationale, l'appartenance à une ethnie, la religion, l'âge, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression sexuelle, les opinions politiques, ou tout autre aspect protégé par la loi en vigueur. Tout ce qui a trait au recrutement, à l'embauche, au placement, au développement, à la formation, à la rémunération et à la promotion au sein de The Coca-Cola Company se fait sur la base des qualifications, des performances, des compétences et de l'expérience.

Nous ne tolérons pas les comportements irrespectueux et inappropriés, les traitements injustes et toute autre forme de représailles. Le harcèlement n'est pas toléré sur le lieu de travail et dans toute circonstance liée au travail à l'extérieur du lieu de travail.

Liberté d'Association et de Négociation Collective

Nous respectons le droit des salariés à former, adhérer ou non à un syndicat sans crainte de représailles, d'intimidation ou de harcèlement. Dans les cas où les employés sont représentés par un syndicat reconnu par la loi, nous nous engageons à établir un dialogue constructif avec les représentants choisis en toute liberté. The Coca-Cola Company s'engage à négocier de bonne foi avec ces représentants.

Milieu de Travail sain et Sécuritaire

La sécurité et la santé de nos employés revêt une importance capitale. Notre politique consiste à fournir un milieu de travail sain et sécuritaire et à respecter les lois et règlementations en vigueur, ainsi que les exigences internes concernant la santé et la sécurité. Nous œuvrons à fournir et à maintenir un lieu de travail propice à la sécurité, à l'hygiène et à la productivité, en consultation avec nos employés et en abordant et en corrigeant les risques identifiés d'accident, de blessure ou d'impact sur la santé.

Sécurité en Milieu de Travail

Nous nous engageons à conserver un milieu de travail libre de toute forme de violence, de harcèlement, d'intimidation et autres conditions dangereuses ou perturbatrices qui seraient le fait de menaces internes ou externes. Des dispositifs de sécurité pour les employés sont mis à disposition selon les besoins et maintenus dans le respect de la vie privée et de la dignité des employés.

Travail Forcé et Traite des Êtres Humains

Nous interdisons strictement toute forme de travail forcé, y compris le travail pénitentiaire, la servitude pour dettes, le travail servile, le travail militaire, les formes modernes d'esclavage et toute forme de traite des êtres humains.

Travail des Enfants

Nous interdisons l'embauche de personnes de moins de 18 ans dans les environnements de travail dangereux.



La Politique des droits de l'Homme chez The Coca-Cola Company (suite)



Heures de Travail, Rémunération et Avantages Sociaux

Nous rémunérons les employés de façon compétitive par rapport au secteur industriel, au marché du travail local et conformément aux conventions collectives en vigueur. Nous veillons à exercer notre activité en conformité avec les lois en vigueur sur la rémunération, les avantages sociaux ainsi que les heures de travail et heures supplémentaires.

Droits Fonciers et Ressources en Eau

Nous reconnaissons l'impact important sur le respect des droits de l'Homme que peuvent avoir l'utilisation des terres et l'utilisation de l'eau dans notre chaîne de valeur, ce dont nous tenons compte par une politique et des actions spécifiques.

Si nous n'achetons pas généralement les ingrédients directement auprès des fermes, nous sommes contraints, par nos valeurs en tant qu'acheteur principal de nombreuses denrées agricoles, d'agir et d'user de notre influence pour permettre la protection des droits fonciers des agriculteurs et des communautés locales.

Nous respectons le besoin humain d'approvisionnement durable en eau, en eau potable, et la protection des écosystèmes et des communautés par une hygiène appropriée. À travers notre programme d'intendance de l'eau, nous avons une approche fondée sur les droits qui atténue les risques en évaluant les problèmes locaux liés à l'eau, en consultant et en développant des partenariats avec les gouvernements, les communautés et les autres parties prenantes pour élaborer des solutions face au stress hydrique et, si nécessaire, nous mettons également en œuvre des plans de protection des ressources en eau pour nos sites.

Modes de vie Sains

Nous nous engageons à fournir des informations transparentes sur la nutrition et toute la gamme d'options de boissons pour permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés et compatibles avec un mode de vie sain.

Directives et Rapport Pour les Employés

Nous nous efforçons de créer un environnement de travail qui encourage et respecte des communications ouvertes et honnêtes entre tous les salariés. The Coca-Cola Company s'engage à respecter toutes les lois en vigueur sur le travail et l'emploi dans toutes les régions où nous opérons. The Coca-Cola Company s'assure également que les employés soient informés de la Politique sur les droits de l'Homme grâce à une formation et à un processus de certification annuel.

Tout employé qui estime qu'un conflit peut surgir entre l'énoncé de la Politique et la loi, ou les coutumes et pratiques de l'endroit où il travaille, ou qui a des questions concernant ce règlement, ou qui voudrait signaler de manière confidentielle une violation potentielle dudit règlement, doit faire part de ses questions et préoccupations auprès de sa direction, des Ressources humaines, du Service juridique ou de la Sécurité stratégique. Les salariés peuvent également signaler les infractions présumées par le biais du site Internet sécurisé EthicsLine à www.koethics.com ou en utilisant le numéro d'appel gratuit correspondant à leur lieu de travail et indiqué sur le site www.koethics.com. Aucune mesure et aucun acte de représailles ne seront entrepris contre un employé qui signale ses préoccupations dans le cadre de cette politique. The Coca-Cola Company



La Politique des droits de l'Homme chez The Coca-Cola Company (suite)



s'engage à mener une enquête, à aborder les préoccupations des employés, à y répondre et à prendre des mesures correctives appropriées face aux violations.

La Politique sur les droits de l'Homme est conforme au Code de The Coca-Cola Company sur la conduite professionnelle. La présente Politique, avec ses traductions et les informations qui s'y rattachent, peut être consultée sur le site internet de The Coca-Cola Company : http://www.coca-colacompany.com/

Pour les ressortissants de l'Union européenne : Veuillez noter que, selon la législation européenne, les services téléphoniques ou Internet d'EthicsLine vous permettent uniquement de signaler les questions financières, comptables et d'audit. Si vous souhaitez signaler des problèmes dans le cadre de la Politique sur les droits de l'Homme et des droits sur le milieu de travail, contactez directement votre responsable, les Ressources humaines, les médiateurs locaux ou le Service juridique.

Informations Destinées au Public

Sur les questions des droits de l'Homme, nous informons le public de nos engagements, efforts et déclarations, conformément à cette Politique sur les droits de l'Homme, dans le cadre de notre rapport sur les Droits de l'Homme et de notre rapport annuel sur le Développement durable. Ces rapports font référence au cadre de rapport sur les principes directeurs des Nations Unies.

The Coca-Cola Company se réserve le droit de modifier cette politique à tout moment. Rien dans cette politique ne mentionne ou ne suppose que The Coca-Cola Company et ses employés soient liés par un contrat ou que la participation à ce programme représente une garantie d'emploi continu avec The Coca-Cola Company.

